

Tomb of Askia (Mali)

No 1139

1. BASIC DATA

<i>State Party:</i>	Mali
<i>Name of property:</i>	Tomb of Askia
<i>Location:</i>	Gao Region
<i>Date received:</i>	24 January 2003

Category of property:

In terms of the categories of cultural property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, this is a site.

Brief description:

The dramatic pyramidal structure of Le Tombeau des Askia built by Askia Mohamed the Emperor of Songhai in 1495 in his capital Gao, is testimony to the power and riches of the Empire that flourished in the 15th and 16th centuries through its control of the trans Saharan trade.

2. THE PROPERTY

Description

Le Tombeau des Askia is the central commanding feature of the Great Mosque of Gao, which dominates the northern end of the town of Gao situated next to the River Niger. The Tomb was built by Askia Mohamed when Gao became the capital of the Songhai Empire and after he had returned from Mecca and made Islam the official religion of the Empire.

The nominated site consists of the tomb and mosque surrounded by a wall, which in turn is set within a large open walled enclosure. Beyond the outer walls are town roads and houses. The site is surrounded on all sides by a small buffer zone. This is divided into two areas: protection and priority protection. The latter covers the area to the west between the tomb and the river and part of the area to the north.

The town surrounding the site still consists largely of traditional mud walled, flat roofed houses within courtyards laid out in a regular, rectilinear plan. The mosque and the surrounding old town of Gao are together one of the great sites in central Mali, and appear as a seemingly tiny oasis at the southern end of the Sahara desert.

The site covers 4.25 ha. The surrounding buffer zone is 82 ha.

The site consists of the following:

- *The pyramidal tomb*
- *Two flat roofed mosque buildings*

➤ *The mosque cemetery*

➤ *The open air assembly ground*

The pyramidal tomb

The large stepped, pyramidal tomb some 17 metres in height is constructed of mud bricks faced with mud plaster. At its base it measures 17 by 15 metres. Gnarled scaffolding timbers project out from the face of the tomb and allow easy access for re-plastering. On the east side is a winding external stair leading to the summit.

The forest of scaffolding timbers, and the sculpted lines of the building, which have developed over centuries of re-plastering, combine to create a unique architectural piece.

Two flat roofed mosque buildings

On the east side of the tomb is a large flat-roofed prayer hall for men, approximately 50 metres by 15 metres. The roof, of timber poles covered with mud, is supported by 69 stout, square, closely spaced, plastered mud-brick pillars arranged in four rows. The middle of the easternmost wall of the sanctuary is punctured by a double-niched mihrab, a distinctive feature of West African Islamic architecture.

The building is part of the wall surrounding the tomb.

On the west side is a similar, but smaller, prayer hall for women.

The mosque cemetery

Outside the inner wall surrounding the tomb and mosque is a large cemetery dating from the time of Askia, with many inscribed stone stelae. It continued in use until the end of the 1980s.

The open-air assembly ground

The whole of the east side of the larger enclosure, amounting to about one hectare, is an open space used for collective prayers on the occasion of the festival of Tabaski. It has also been regularly used since the 15th century for other cultural uses, such as local marriages where Islamic ceremonies where intertwined with earlier ‘animist’ traditions associated with a white stone ‘Tondi kara’.

History

Gao is one of the ancient towns of Africa south of the Sahara. Probably founded at the end of the 7th century, by the 11th century it appears in Arab chronicles as Kaw Kaw. In 1137 it became the capital of the Songhai Empire.

The construction of the tomb is attributed to Mohamed Aboubacar Sylla, nephew of Sonni Ali Ber who reigned from 1464 to 1492 and extended the limits of the Songhai Empire through numerous battles against nomadic Tuaregs, Peuls and Mossi who were harassing the edges of the Empire. On the death of Sonni Ali Ber, his nephew Mohamed Aboubacar Sylla, known as Askia Mohamed, inaugurated the Askia dynasty.

Askia Mohamed continued the expansionist policies of his uncle and extended the Empire to the Atlantic coast in the west, to Air in the north (now in Niger) and south to the limits of the forest. The prosperity of the Empire was based on control of the trans-Saharan routes to the north,

of routes from the forest in the south, and of the gold and salt trade that plied them. The Empire was a successor to the earlier empires of Ghana and Mali, which similarly prospered through control of the valuable trade routes.

It is said that Askia Mohamed on passing through Egypt on his pilgrimage to Mecca was much impressed by the Pyramids and decided on his return to construct a pyramidal tomb. However the tomb could also be said to be part of a very long Saharan tradition of prominent ancestral tumuli or tomb mounds erected over graves from as early as the first millennium BC. This style could also have been influenced by square, three-stepped stairway minarets of the Ibadite zawiyyas, or holy shrines, of the Mzab region of southern Algeria, a link perhaps strengthened by numerous Ibadi scholars hosted by Askia Mohamed.

During the reign of Askia Mohamed, the Songhai Empire became, with Tombouctou, the intellectual and religious centre of West Africa, developing strong cultural and commercial links with North Africa, Europe and the Middle East.

Internal strife and the growing importance of sea routes to West Africa in the 16th century led to the gradual decline of the Empire. By the mid 19th century it had become a village of three to four hundred houses with only one remaining monument: the Tomb of Askia.

There is debate over whether Askia Mohamed was interred in the tomb when he died in 1529. The general belief in Gao is that his body is not there and he was buried away from the site altogether.

The tomb seems always to have been used as part of the mosque – it is said that its name *Askia Djira*, literally the Mosque of Askia, was one by which it was known until the colonial era.

In the 1960s the men's prayer hall was judged to be too small and was enlarged. Two new rows of columns were constructed alongside the four original rows. In 1975 the building was further enlarged to absorb the mihrab, originally isolated in the courtyard. All this work was done using traditional techniques and materials and blends well with the original.

The largest change to the site is the construction in 1999 of a large cement boundary wall. This was apparently necessary to keep control of uses within the site.

Management regime

Legal provision:

The site is public property.

The site was listed on the national inventory of Mali, 1954 in October 2003. This is the principle means for protecting cultural sites in Mali and brings sites under the control of various laws including the 1985 Law for the protection and promotion of cultural heritage.

In order for the proposed Buffer Zone to be effective, it needs to be confirmed by municipal decree and this was put in place in February 2004. If the Buffer Zone is not only to protect the site but also its setting through

sustaining the ‘harmony between the tomb and its urban setting’ of traditional Soudan-Sahelian urban housing, an aim of the Management Plan, stronger proactive measures will also be needed. The means to achieve these appear to be the Urbanisation Plan for Gao and its environs, which needs to be amended to specifically protect the Tomb and the character of its surroundings. The State Party has indicated that this will be achieved during 2004.

A re-drafting of the urbanisation plan for the whole of the town of Gao is in the course of preparation by the Direction Régionale de l'Urbanisme. The current plan was approved 20 years ago and has been revised every five years.

Management structure:

The management of the site is under the supervision of an Association set up by the Prefect of Gao in 2002. This consists of representatives of all the key stakeholders including the Imam, the Muezzin, and representatives of the Regional Agency for Arts and Culture in Gao, and the Regional and Local Commissions for Safeguarding Cultural Heritage.

The Association has no statutory basis but has strong moral authority by virtue of the involvement of the Imam, and the Chief of Songhai.

A Management Plan has been prepared under the Direction of the National Agency for Cultural Heritage in Mali in collaboration with two experts from CRATerre-EAG, the Centre for Earth Studies at the University of Grenoble, France, as part of the Africa 2009 Programme. This was finalised in 2002. It covers economic social and cultural aspects of the town of Gao and aims to coordinate the work of all the stakeholders. The creation of the plan has been an involving process for local communities and key decision makers who were consulted in a series of meeting in the courtyard of the tomb.

The plan is an aspirational document that aims to:

- Assure the legal protection of the site and maintain the harmony with the urban fabric of Gao
- Work to sustain the traditional maintenance and improve the conservation of the site
- Promote an understanding of the site to visitors and through education programmes
- Put in place a management structure to deliver the plan

Resources:

There is no formal budget for the management of the site. Nevertheless it is stated that generous donations are usually found to carry out necessary work. The population of Gao see it as their duty to help in work on the maintenance of the site.

Justification by the State Party (summary)

The tomb of Askia is:

- An exemplar of Soudan-Sahelian architecture
- A reflection of the riches of the Songhai Empire

- Closely associated with the identity of the town of Gao and its key festivals
- A testimony to the presence of Islam in the territory of Songhai
- Reflects interchange between civilisations of Berber Arabs, Ancient Egypt and Songhai.
- Symbolises the fusion between Islam and earlier animist traditions
- Testimony to a huge range of 'ethnic' groups involved in its construction

3. ICOMOS EVALUATION

Actions by ICOMOS

An ICOMOS evaluation mission visited the site in August 2003.

ICOMOS has also consulted its International Scientific Committee on the Study and Conservation of Earthen Architecture.

Conservation

Conservation history:

The tomb has undergone regular replastering since it was first constructed. This has probably altered significantly the shape of the building but also added to its singular appearance.

In recent years new materials have begun to be used for some aspects of the buildings such as metal for doors, cement to face steps, and metal as replacement for the ceramic projecting rainwater spouts. Cement first appeared on the steps in 1961-2. These alterations are however reversible and will be reversed as set out in the Management Plan. At the same time efforts are being put into identifying sources of plants and trees that match the original materials used.

State of conservation:

The state of conservation of the monument is good – apart from the inappropriate materials mentioned above which can be reversed.

Risk analysis:

The following are mentioned in the dossier:

Urban change / pressure:

The greatest threat to the site is from erosion of its traditional urban setting through development. Several parts of the buffer zone are said to be owned by 'speculators'. The legal definition of the buffer zone and monitoring its role through the Urban Plan will be crucial to sustaining the traditional urban character of the setting of the tomb.

Tourist pressure:

The numbers of peoples visiting the site is controlled and visitor numbers are not considered to be a problem from the point of view of damaging the fabric.

It is said that *environmental factors* and *natural catastrophes* are not a problem.

Authenticity and integrity

Authenticity:

The monument is not unaltered since the time of its construction. However it is an example of a building that has gradually been altered through the forces of traditional maintenance and repair, and has been enhanced using local building traditions, initiated from within the local community. It therefore has authenticity in respect of its reflection of a strong and persistent local culture of mud architecture, which needs regular maintenance and repair.

There are minor losses of authenticity related to the adoption of new materials for steps and gutter spouts: these are reversible and their reversal is an aim of the management plan.

Integrity:

The site has strong integrity in that all the components of the mosque building are still in place and it is still related visually, socially and culturally (including the persistence of local architectural traditions) to the surrounding town.

Comparative evaluation

The nomination offers comparators for the building within the area of West Africa ruled by the Empires of Ghana, Mali and Songhai. It stresses that the Tomb is part of an extensive tradition of monumental mud buildings including the Mosque of Djenné, rebuilt 1907, the mosque of Agadez, rebuilt between 1905 and 1907 and the earlier mosques of Sankore and Djingaraiber in Timbuktu of 1300 and 1325 respectively. (The towns of Djenné and Timbuktu were both inscribed on the World Heritage list in 1988).

It does not mention the extension of this tradition east to the cities of Kano, Zaria and Sokoto in what is now northern Nigeria.

The nomination stresses the individual importance of the tomb of Askia as being connected to its pyramidal form, which distinguishes it from other mosques and minarets, and it relates this form to the Egyptian and the Arab-Berber cultures of north Africa.

However the pyramidal form is evident in other buildings, notably the mosque of Agadez; Gao is more truncated but this could be because it was originally higher. It could be argued that the whole of the Islamic building traditions of West Africa have links with North Africa. What singles out the tomb and mosque of Gao from other structures would seem to be its association with Askia Mohamed and the power and wealth of the Empire of Songhai.

Although Timbuktu flourished under the Songhai Empire, many of its buildings were first built under the Empire of Mali. Gao was the capital of Songhai and the mosque and tomb are associated with Askia Mohamed under whom Songhai achieved its greatest prosperity.

Outstanding universal value

The tomb of Askia has outstanding universal value for:

- Its reflection of the once great wealth and influence of the Songhai Empire which controlled the trans-Saharan salt and gold trade as a successor to the Empire of Mali
- Its association with Askia Mohamed under whom the Songhai Empire achieved its greatest influence
- Its architectural form of tomb/minaret, prayer halls, cemetery and assembly ground which together have survived as an entity and are still in use
- As an exemplar of the monumental mud building traditions of the West African sahel
- For its strong links with the traditional housing in its urban setting

General statement:

The tomb of Askia has been nominated on the basis of *criteria ii, iii, iv and vi.*

Evaluation of criteria:

Criterion ii: The tomb of Askia reflects the way Islam was adopted in west Africa, and how local building traditions absorbed influences from North Africa to meet Islamic needs and in the process created a unique architectural form across the west African sahel as a whole, of which the tomb of Askia is a fine example.

Criterion iii: The tomb of Askia is an important vestige of the Empire of Songhai, which once dominated the sahel lands of West Africa and controlled the lucrative trans-Saharan trade.

Criterion iv: The tomb of Askia reflects the distinctive architectural tradition of the West African sahel and in particular exemplifies the way buildings evolve over centuries through regular, traditional, maintenance practices.

Criterion vi: The nomination stresses the link between the tomb and local ceremonies and rituals connected with worship, marriages and death and the perpetuation of ancient animist traditions. It would however be difficult to justify this association as being of outstanding universal value.

4. ICOMOS RECOMMENDATIONS

Recommendation for the future

Since the Nomination was submitted the tomb of Askia is has been protected by national Malian law and the buffer zone has been officially recognised by municipal statute. The State Party has furthermore indicated that use of the site and its buffer zone will be regulated through prescriptions within the local Gao urban plan.

Recommendation with respect to inscription

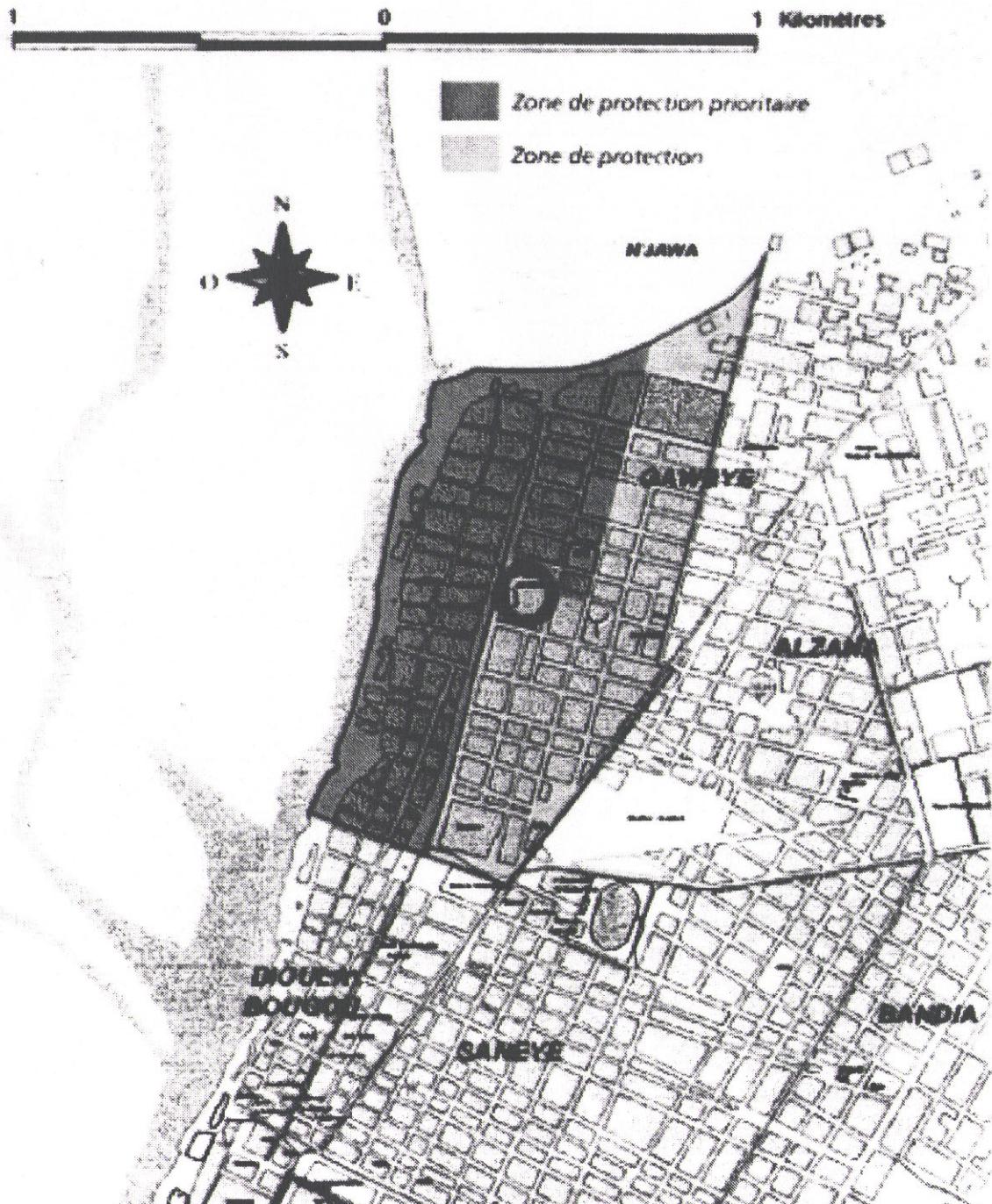
That the property be inscribed on the World Heritage List on the basis of *criteria ii, iii and iv.*

Criterion ii: The Tomb of Askia reflects the way local building traditions in response to Islamic needs absorbed influences from North Africa to create a unique architectural style across the West African sahel.

Criterion iii: The tomb of Askia is an important vestige of the Empire of Songhai, which once dominated the sahel lands of West Africa and controlled the lucrative trans-Saharan trade.

Criterion iv: The tomb of Askia reflects the distinctive architectural tradition of the West African sahel and in particular exemplifies the way buildings evolve over centuries through regular, traditional, maintenance practices.

ICOMOS, March 2004



Map showing the buffer zone of the nominated property
Plan de délimitation de la zone tampon du bien proposé pour inscription

Tombeau des Askia (Mali)

No 1139

1. IDENTIFICATION

État partie : République du Mali

Bien proposé : Tombeau des Askia

Lieu : Région de Gao

Date de réception : 24 janvier 2003

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'un *site*.

Brève description :

La spectaculaire structure pyramidale du *Tombeau des Askia*, édifié par Askia Mohamed, empereur du Songhaï, en 1495 dans sa capitale Gao, témoigne de la puissance et de la richesse de l'empire qui s'est épanoui au XV^e et au XVI^e siècle grâce au contrôle du commerce transsaharien.

2. LE BIEN

Description

Le Tombeau des Askia est l'élément central de la Grande Mosquée de Gao, qui domine l'extrémité nord de la ville de Gao, à deux pas du Niger. Le tombeau a été construit par Askia Mohamed, quand Gao devint la capitale de l'empire Songhaï et après son retour de la Mecque lorsqu'il fit de l'islam la religion officielle de l'Empire.

Le site proposé pour inscription se compose du tombeau et de la mosquée, entourés d'un mur qui s'inscrit à son tour dans une grande enceinte ouverte fortifiée. Au-delà des murs extérieurs se trouvent les routes et les maisons de la ville. Le site est entouré de tous les côtés d'une petite zone tampon, divisée en deux zones : protection et protection prioritaire. Cette dernière couvre la zone à l'ouest entre le tombeau et le fleuve et une partie de la zone au nord.

La ville entourant le site se compose toujours largement de maisons traditionnelles aux murs de terre et au toit plat, avec des cours aux formes régulières, disposées sur un plan rectiligne. La mosquée et la vieille ville de Gao qui l'entoure constituent ensemble l'un des plus grands sites du centre du Mali, et forment une minuscule oasis au sud du Sahara.

Le site couvre 4,25 hectares. La zone tampon environnante fait 82 hectares.

Le site se compose des éléments suivants :

- Le tombeau pyramidal
- Deux bâtiments de mosquée à toit plat
- Le cimetière de la mosquée
- L'espace des assemblées en plein air

➤ Le tombeau pyramidal :

Le grand tombeau pyramidal à étages de 17 m de haut est fait de briques de terre revêtues d'enduit du même matériau. À sa base, il mesure 17 mètres sur 15. Des pieux en bois tortueux hérissent les façades du tombeau et servent d'échafaudage et facilitent l'accès pour la réfection de l'enduit. Du côté est, un escalier extérieur en colimaçon mène au sommet.

La forêt d'échafaudages de bois, et les lignes sculptées du bâtiment, qui se sont développées au fil des siècles de réfection de l'enduit, se combinent pour créer une œuvre architecturale unique.

➤ Deux bâtiments de mosquée à toit plat :

À l'est du tombeau se trouve une grande salle de prière à toit plat pour les hommes, d'environ 50 mètres sur 15. Le toit, fait de poteaux de bois couverts de terre, s'appuie sur 69 robustes piliers en briques de terre revêtus d'enduit, carrés et peu espacés, sur quatre rangées. Le milieu du mur est du sanctuaire est percé d'un mihrab à deux niches, un trait distinctif de l'architecture islamique d'Afrique de l'Ouest.

Le bâtiment fait partie du mur entourant le tombeau.

Du côté ouest se trouve une salle de prières pour les femmes, similaire mais plus petite.

➤ Le cimetière de la mosquée :

À l'extérieur du mur intérieur entourant le tombeau et la mosquée se trouve un grand cimetière datant de l'époque des Askia, avec de nombreuses stèles de pierre gravées d'inscription. Il est demeuré en usage jusqu'à la fin des années 1980.

➤ L'espace des assemblées en plein air :

L'ensemble du côté est de la plus grande enceinte, d'un hectare environ, est un espace à ciel ouvert utilisé pour les prières collectives à l'occasion du festival de Tabaski. Il est aussi régulièrement utilisé depuis le XV^e siècle pour d'autres usages culturels, par exemple des mariages locaux où les cérémonies islamiques étaient entremêlées aux traditions « animistes » plus anciennes associées à un « Tondi kara » en pierre blanche.

Histoire

Gao est l'une des anciennes villes d'Afrique au sud du Sahara. Probablement fondée à la fin du VII^e siècle, elle apparaît au XI^e siècle dans les chroniques arabes sous le nom de Kaw Kaw. En 1137, elle devint la capitale de l'empire Songhaï.

La construction du tombeau est attribuée à Mohamed Aboubacar Sylla, neveu de Sonni Ali Ber, qui réigna de 1464 à 1492 et étendit les limites de l'empire Songhaï par de nombreuses batailles contre les Touaregs nomades, les Peuls et les Mossi qui harcelaient les frontières de l'empire. À la mort de Sonni Ali Ber, son neveu Mohamed Aboubacar Sylla, connu sous le nom de Askia Mohamed, inaugura la dynastie des Askia.

Askia Mohamed a poursuivi les politiques expansionnistes de son oncle et agrandi l'empire jusqu'à la côte atlantique à l'ouest, jusqu'à l'Aïr au nord (aujourd'hui au Niger) et au sud jusqu'aux limites de la forêt. La prospérité de l'empire reposait sur le contrôle des routes transsahariennes au nord, des routes en provenance de la forêt au sud, et du négoce de l'or et du sel qui les traversait. L'empire était un successeur des empires plus anciens du Ghana et du Mali, qui ont eux aussi prospéré grâce au contrôle des précieuses routes marchandes.

On dit qu'Askia Mohamed, lorsqu'il traversa l'Égypte lors de son pèlerinage pour la Mecque, fut très impressionné par les pyramides et décida à son retour de construire un tombeau pyramidal. Cependant, on pourrait aussi penser que ce tombeau s'inscrit dans la tradition saharienne ancestrale de tumuli ou de terres funéraires érigés sur les tombeaux dès le premier millénaire av. J.-C. Ce style pourrait aussi avoir été influencé par les minarets carrés, les escaliers à trois marches des zawiyyas ibadites, ou sanctuaires sacrés, de la région du Mzab au sud de l'Algérie, un lien peut-être renforcé par les nombreux érudits ibadites qu'accueillit Askia Mohamed.

Sous le règne d'Askia Mohamed, l'empire Songhaï devint, avec Tombouctou, le centre intellectuel et religieux d'Afrique de l'Ouest, instaurant des liens culturels et commerciaux forts avec l'Afrique du Nord, l'Europe et le Moyen-Orient.

Des querelles internes et l'importance croissante des routes maritimes vers l'Afrique de l'Ouest au XVI^e siècle a entraîné le déclin progressif de l'Empire. Au milieu du XIX^e siècle, il était devenu un village de trois à quatre cent maisons, avec un seul monument restant : le tombeau des Askia.

Il y a débat quant à la question de savoir si Askia Mohamed a été enterré dans le tombeau à son décès en 1529. De l'avis général à Gao, son corps ne s'y trouve pas et il fut enterré totalement à l'écart du site.

Le tombeau semble avoir toujours été utilisé en tant que partie de la mosquée – on dit que le nom *Askia Djira*, littéralement la mosquée de l'Askia, fut le sien jusqu'à l'ère coloniale.

Dans les années 1960, la salle des prières pour les hommes fut jugée trop petite et fut agrandie. Deux nouvelles rangées de colonnes furent construites le long des quatre rangées d'origine. En 1975, le bâtiment fut encore agrandi pour englober le mihrab, isolé à l'origine dans la cour. Tous ces travaux furent effectués à l'aide des techniques et matériaux traditionnels et ils s'intègrent bien à l'original. Le plus grand changement du site est la construction en 1999 d'un grand mur d'enceinte en ciment, apparemment nécessaire pour garder le contrôle des usages du site.

Politique de gestion

Dispositions légales :

Le site est une propriété de l'État.

Le site a été classé en octobre 2003 sur la liste du patrimoine national du Mali, principal outil de protection des sites culturels au Mali, établi en 1954, qui rassemble les sites sous le contrôle de diverses lois, dont la loi de 1985 pour la protection et la promotion du patrimoine culturel.

Pour que la zone tampon proposée soit effective, elle doit être confirmée par un décret municipal, ce qui a été fait en février 2004. Si la zone tampon ne doit pas seulement protéger le site mais aussi son environnement en préservant « l'harmonie entre le tombeau et son cadre urbain » d'habitations urbaines traditionnelles soudano-sahéliennes, un des buts du plan de gestion, des mesures de gestion dynamiques plus fortes seront nécessaires. Les moyens pour ce faire semblent être le plan d'urbanisation de Gao et ses environs, qui doit être amendé pour protéger spécifiquement le tombeau et le caractère de son environnement.

Une réécriture du plan d'urbanisation pour l'ensemble de la ville de Gao est en cours de préparation, par la Direction régionale de l'urbanisme. Le plan actuel a été approuvé il y a vingt ans et a été révisé tous les cinq ans.

Structure de la gestion :

La gestion du site est confiée à une association créée par le préfet de Gao en 2002 et composée de représentants de toutes les principales parties prenantes, dont l'imam, le muezzin et les représentants de la direction régionale des arts et de la culture de Gao, et les commissions régionales et locales de sauvegarde du patrimoine culturel.

L'association n'a aucune base statutaire mais possède une autorité morale forte, de par l'implication de l'imam et du chef du Songhaï.

Un plan de gestion a été élaboré sous l'égide de la direction nationale du patrimoine culturel du Mali, en collaboration avec deux experts de CRATerre-EAG, le Centre des études de la terre à l'université de Grenoble en France, dans le cadre du programme Africa 2009. Il a été finalisé en 2002. Il couvre les aspects économiques, sociaux et culturels de la ville de Gao et vise à coordonner le travail de toutes les parties prenantes. La création du plan a impliqué les communautés locales et les principaux décideurs, consultés à l'occasion d'une série de réunions dans la cour du tombeau.

Le plan est un document ambitieux, qui vise à :

- Assurer la protection juridique du site et maintenir l'harmonie avec le tissu urbain de Gao.
- Travailler à maintenir les pratiques traditionnelles d'entretien et améliorer la conservation du site.

- Promouvoir la compréhension du site pour les visiteurs et via des programmes éducatifs.
- Mettre en place une structure de gestion pour exécuter le plan.

Ressources :

Il n'existe aucun budget formel de gestion du site. Néanmoins, il est indiqué que l'on trouve généralement des donateurs généraux pour réaliser les travaux nécessaires. La population de Gao considère qu'il est de son devoir de participer à l'entretien du site.

Justification émanant de l'État partie (résumé)

Le tombeau des Askia est :

- Un exemple de l'architecture soudano-sahélienne.
- Un reflet des richesses de l'empire Songhaï.
- Étroitement associé à l'identité de la ville de Gao et de ses grands festivals.
- Un témoignage de la présence de l'islam sur le territoire du Songhaï.
- Le reflet de l'échange entre les civilisations des Arabes berbères, de l'Égypte ancienne et du Songhaï.
- Le symbole de la fusion entre l'islam et les traditions animistes antérieures.
- Un témoignage de la diversité des groupes « ethniques » ayant pris part à sa construction.

3. ÉVALUATION DE L'ICOMOS

Actions de l'ICOMOS

Une mission d'évaluation de l'ICOMOS s'est rendue sur le site en août 2003.

L'ICOMOS a également consulté son Comité Scientifique International sur l'étude et la conservation de l'architecture en terre.

Conservation

Historique de la conservation :

Le tombeau a fait l'objet de réfections de l'enduit régulières depuis sa première construction, ce qui a probablement altéré de façon non négligeable la forme de l'édifice, mais a aussi accentué son aspect singulier.

Ces dernières années, on a commencé à utiliser de nouveaux matériaux pour certaines parties des bâtiments : métal pour les portes, ciment pour les marches, et métal en remplacement des gouttières en céramique pour l'eau de pluie. Le ciment est d'abord apparu sur les marches en 1961-1962. Ces altérations sont toutefois réversibles et seront supprimées comme l'indique le plan de gestion.

Parallèlement, des efforts ont été faits pour identifier des sources de plantes et d'arbres conformes aux matériaux utilisés à l'origine.

État de conservation :

Le monument est en bon état, exception faite des matériaux inappropriés déjà mentionnés et qui peuvent être éliminés.

Analyse des risques :

Le dossier mentionne les risques suivants :

Changement / pression urbaine :

La plus grande menace pesant sur le site vient de l'érosion de son environnement urbain traditionnel dû au développement. Plusieurs parties de la zone tampon appartiendraient à des « spéculateurs ». La définition juridique de la zone tampon et le suivi de son rôle via le plan d'urbanisation seront cruciaux pour maintenir le caractère urbain traditionnel de l'environnement du tombeau.

Pressions touristiques :

Le nombre de visiteurs du site est contrôlé, et ce n'est pas considéré comme un problème en termes de possibles dommages à la structure du site.

Il est indiqué que les *facteurs environnementaux* et les *catastrophes naturelles* ne sont pas un problème.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Le monument a subi quelques altérations depuis l'époque de sa construction ; toutefois, c'est un exemple de bâtisse progressivement altérée par les forces conjuguées de l'entretien et de la réparation traditionnels, et améliorée à l'aide des traditions de construction locales, initiées par la communauté locale. Il est donc authentique en ce qu'il reflète une culture locale forte et persistante d'architecture en terre, nécessitant un entretien et une réparation réguliers.

Il y a des pertes mineures d'authenticité liées à l'utilisation de nouveaux matériaux pour les marches et les gouttières : celles-ci sont réversibles, et leur élimination fait partie des objectifs du plan de gestion.

Intégrité :

Le site présente une grande intégrité en ce que tous les composants de la mosquée sont encore en place et qu'il est toujours associé visuellement, socialement et culturellement à la ville environnante (notamment dans la pérennité des traditions architecturales locales).

Évaluation comparative

La proposition d'inscription offre des éléments de comparaison pour le bâtiment dans la région d'Afrique de l'Ouest soumise aux empires du Ghana, du Mali et

Songhaï. Elle souligne que le tombeau s'inscrit dans une vaste tradition de bâtiments monumentaux en terre, dont la mosquée de Djenné, reconstruite en 1907, la mosquée d'Agadez, reconstruite entre 1905 et 1907, et les mosquées plus anciennes de Sankoré et Djingareyber à Tombouctou, datant respectivement de 1300 et 1325 (Djenné et Tombouctou ont toutes deux été inscrites sur la Liste du patrimoine mondial en 1988).

Elle ne fait pas mention de l'extension de cette tradition vers l'est, jusqu'aux villes de Kano, Zaria et Sokoto, dans ce qui est aujourd'hui le nord du Nigeria.

Le dossier de proposition d'inscription souligne l'importance individuelle du tombeau des Askia, associée à sa forme pyramidale qui le distingue des autres mosquées et minarets, et qui le rapproche des cultures égyptienne et arabo-berbère d'Afrique du Nord.

Toutefois, la forme pyramidale apparaît dans d'autres édifices, notamment la mosquée d'Agadez ; celle de Gao est plus tronquée mais cela pourrait être dû à une taille initialement plus haute. On peut dire que toutes les traditions de construction islamiques d'Afrique de l'Ouest ont un lien avec l'Afrique du Nord ; ce qui démarque le tombeau et la mosquée de Gao des autres structures semblerait être son association avec Askia Mohamed et la puissance et la richesse de l'empire Songhaï.

Bien que Tombouctou se soit épanoui sous l'empire Songhaï, bon nombre de ses bâtiments ont d'abord été édifiés sous l'empire du Mali. Gao était la capitale de l'empire Songhaï et la mosquée et le tombeau sont associés à Askia Mohamed, sous le règne duquel l'empire Songhaï connut son apogée.

Valeur universelle exceptionnelle

Le tombeau des Askia possède une valeur universelle exceptionnelle du fait de :

- Le reflet qu'elle donne de la richesse et de l'influence jadis importantes de l'empire Songhaï, qui contrôlait le négoce transsaharien du sel et de l'or, succédant à l'empire du Mali.
- Son association à Askia Mohamed, sous le règne duquel l'empire Songhaï atteignit l'apogée de son influence.
- Sa forme architecturale de tombeau/minaret, ses salles de prière, son cimetière et son espace pour les assemblées, qui, ensemble, ont survécu en tant qu'entité et sont encore en activité.
- Son caractère exemplaire des traditions de construction monumentale en terre du Sahel d'Afrique de l'Ouest.
- Ses liens forts avec les habitations traditionnelles dans son environnement urbain.

Déclaration générale :

Le tombeau des Askia a été proposé pour inscription sur la base des critères ii, iii, iv et vi.

Évaluation des critères :

Critère ii : Le tombeau des Askia reflète la façon dont l'islam a été adopté en Afrique de l'Ouest, et comment les traditions de construction locales ont intégré les influences d'Afrique du Nord pour satisfaire les exigences de l'islam et, ce faisant, ont créé une forme architecturale unique dans tout le Sahel d'Afrique de l'Ouest, dont le tombeau des Askia est un exemple magnifique.

Critère iii : Le tombeau des Askia est un important vestige de l'empire Songhaï, qui domina jadis le Sahel en Afrique de l'Ouest, contrôlant le commerce lucratif transsaharien.

Critère iv : Le tombeau des Askia reflète la tradition architecturale caractéristique du Sahel d'Afrique de l'Ouest et illustre en particulier l'évolution des édifices au fil des siècles à travers les pratiques traditionnelles régulières d'entretien.

Critère vi : La proposition d'inscription souligne le lien entre le tombeau et les cérémonies et rituels locaux associés au culte, au mariage et à la mort et à la perpétuation des anciennes traditions animistes. Il serait cependant difficile de justifier la valeur universelle exceptionnelle de cette association.

4. RECOMMANDATIONS DE L'ICOMOS

Recommandations pour le futur

Depuis la soumission du dossier de proposition d'inscription, le tombeau des Askia est protégé par la loi nationale malienne, et la zone tampon a été officiellement reconnue par décret municipal. L'État partie a également indiqué que l'utilisation du site et de sa zone tampon serait réglementée par les prescriptions du plan d'urbanisation local de Gao.

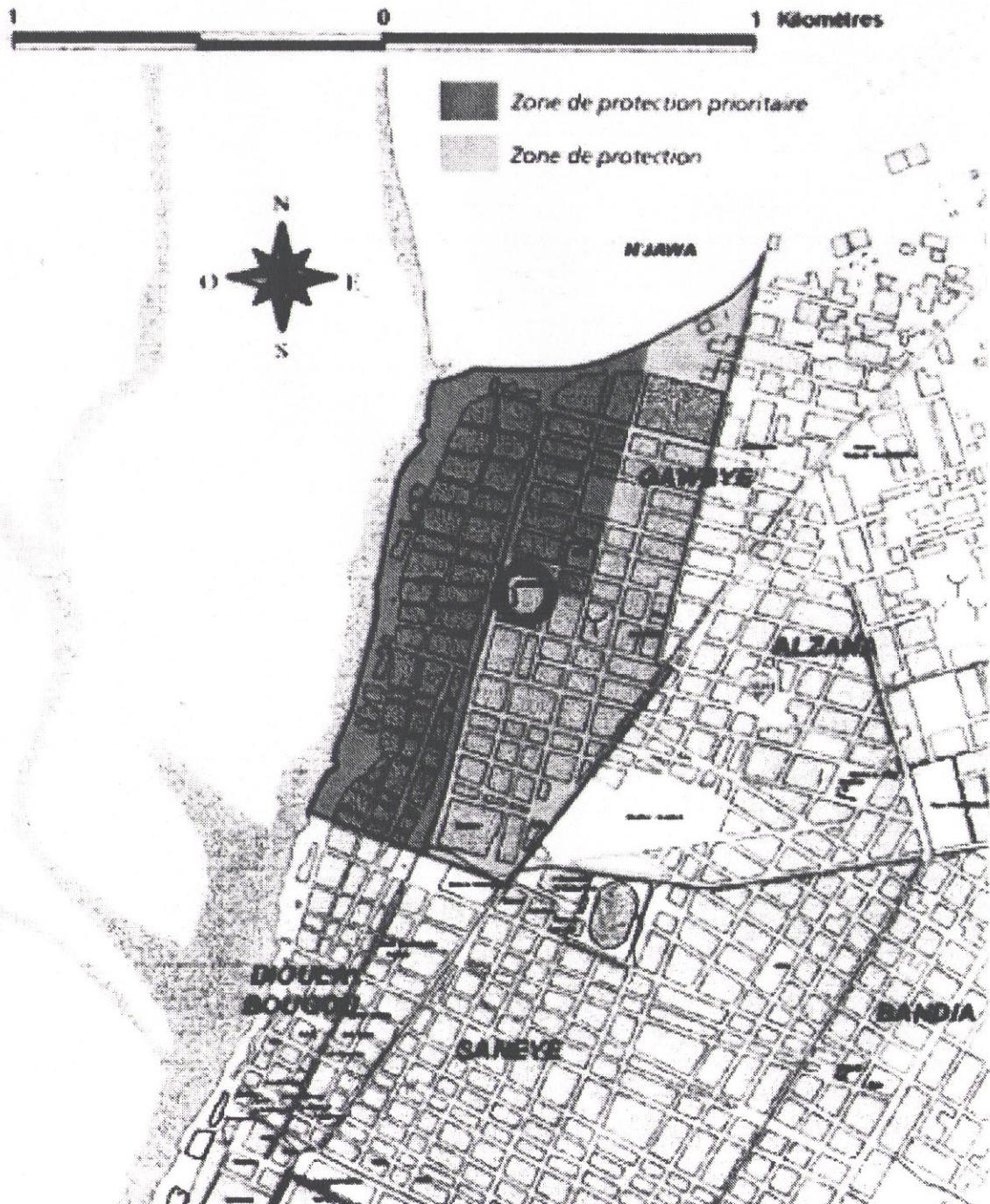
Recommandation concernant l'inscription

Que le bien soit inscrit sur la Liste du patrimoine mondial sur la base des **critères ii, iii et iv** :

Critère ii : Le tombeau des Askia reflète la façon dont les traditions de construction locales ont intégré en réponse aux besoins de l'Islam des influences de l'Afrique du Nord pour créer un style architectural unique dans le Sahel d'Afrique de l'Ouest.

Critère iii : Le tombeau des Askia est un vestige important de l'empire Songhaï qui domina les terres du Sahel d'Afrique de l'Ouest et contrôla le commerce lucratif transsaharien.

Critère iv : Le tombeau des Askia reflète la tradition architecturale caractéristique du Sahel d'Afrique de l'Ouest et en particulier l'évolution des édifices au fil des siècles à travers les pratiques traditionnelles régulières d'entretien.



Map showing the buffer zone of the nominated property
Plan de délimitation de la zone tampon du bien proposé pour inscription